



Traité Guittin

Michna 2 - Chapitre 3

הכותב טופסי גיטין צריך שיניח מקום האיש, ומקום האישה, ומקום הזמן. שטרי מלווה צריך שיניח מקום המלווה, ומקום הלווה, ומקום המעות, ומקום הזמן. שטרי מקח צריך שיניח מקום הלוקח, ומקום המוכר, ומקום המעות, ומקום השדה, ומקום הזמן, מפני התקנה. רבי יהודה פוסל בכולן; רבי אלעזר מכשיר בכולן, חוץ מגיטי נשים שנאמר "וכתב לה" (דברים כד, א; דברים כד, ג), לשמה.

Celui qui écrit des formulaires de divorce doit ménager de la place pour le nom de l'homme, pour le nom de la femme et pour la date ; celui qui écrit des reconnaissances de dettes, doit ménager de la place pour le nom du créancier, pour le nom du débiteur, pour le montant de l'emprunt et pour la date ; celui qui écrit des contrats de vente doit ménager de la place pour le nom de l'acheteur, pour le nom du vendeur, pour le montant de la somme, pour le champ et pour la date, pour une raison de commodité. Rabbi Yehouda les déclare tous impropres. Rabbi El'azar les déclare tous valables sauf les actes de divorce, car il est écrit : « Il lui écrira à elle », c'est-à-dire : pour elle.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions